

Conditions Générales Maman en Forme

1. Tarifs

Les prix des prestations sont en ligne sur le site internet et sont en Francs Suisses. Ils sont payés intégralement avant le 1^{er} cours.

2. Déroulement

- a. Pour les cours de la période prénatale (gym ballon ou yoga ou Pilates prénatal), la participante doit avoir dépassée les 12 semaines de grossesse lors de son premier cours prénatal.
- b. Pour les cours de la période prénatale (gym ballon ou yoga ou Pilates prénatal), la participante est tenue de fournir une attestation écrite ou au minimum un accord oral de son gynécologue, stipulant qu'elle est autorisée à pratiquer une activité physique adaptée à la grossesse ; et que cette grossesse se déroule normalement. (Physiologique)
- c. Pour les cours de la période postnatale (gym ballon ou yoga), la participante doit avoir eu le contrôle gynécologique de la période post-partum lors de son premier cours postnatal.
- d. Un délai de 6 à 8 semaines doit être respecté depuis l'accouchement.
- e. En cas d'accouchement par césarienne (ou s'il y a eu des complications lors de l'accouchement) la participante s'engage à informer et valider auprès de son gynécologue, son souhait à reprendre une activité physique adaptée à cette période post-partum.
- f. Pour le cours gym ballon de la période prénatale et postnatale, la participante a reçu et compris le descriptif du cours. Elle accepte les risques liés à la pratique de cette activité et décharge l'enseignante ainsi que les différentes structures dans lesquels les cours se déroulent, de toute responsabilité en cas de blessure, accident, maladie ou tout autre dommage corporel pour elle et son enfant, causés dans l'exécution du mouvement avec le ballon durant ou à la suite des cours.

3. Inscription

- a. Les cours doivent être payé d'avance et l'inscription est définitive lorsque celui-ci est acquitté.
- b. Dès l'inscription, une place est assurée pour la participante jusqu'en fin de grossesse ou jusqu'à la fin de la session pour la période postnatale. Il est possible de terminer avant, si cela ne devait pas convenir, et selon les conditions générales point 4.
- c. Les cours de la période prénatale (gym ballon ou yoga ou Pilates prénatal) ainsi que les cours de la période postnatale (gym ballon ou yoga) sont envisagés par session. Une session inclue 6 cours à raison d'un cours/semaine.
- d. Il est possible de combiner et pratiquer davantage, par exemple yoga + gym ballon, dans ce cas la session se terminera plus rapidement
- e. Les cours de la période prénatale (gym ballon ou yoga ou Pilates prénatal) ainsi que les cours de la période postnatale (gym ballon ou yoga) ne pouvant être poursuivis, seront remboursés uniquement sur validation d'un certificat médical. Si la naissance intervient avant la fin de la session et si tous les cours ont été suivis, un remboursement peut être envisagé.
- f. La 1^{ère} session d'un cours de la période prénatale (gym ballon ou yoga ou Pilates prénatal) ou de la période postnatale (gym ballon ou yoga) doit être effectuée dans les 8 semaines suivant la date de départ du cours (date indiquée dans l'encadré sur la facture). Les vacances ou jours fériés qui interviennent durant ces 8 semaines et qui ferait tomber un ou plusieurs cours ne sont pas pris en compte.
- g. Après ce délai de 8 semaines, il y a soit une suite vers :
 - une 2^{ème} session incluant le même délai (tarif préférentiel)
 - un arrêt des cours
 - une session cours après cours*
- h. *Après la 36^{ème} SG la participante a la possibilité de s'inscrire cours après cours pour la gym prénatale ou le yoga prénatal ou Pilates prénatal. Cette 3^{ème} formule sous-tend qu'une session entière ne pourrait être réalisée, et donc qu'elle comprend un maximum de 5 cours.
- i. *Concernant la gym ballon postnatale la participante a la possibilité de s'inscrire cours après cours dès la 2^{ème} session.

- j. Les cours de Pilates Matwork sont proposés par session de 10 cours auxquels s'ajoutent 1-2 séances de rattrapage inclus dans le tarif. Les cours non récupérés durant la session ne sont pas remboursés, ni décalés sur la session suivante.
- k. Une séance d'essai est envisageable, elle sera prise en compte dans la session en cas de poursuite des cours ou sera facturée s'il n'y a pas de suite de cours.

4. Absence / annulation

- a. En règle générale, les cours sont suspendus durant les vacances scolaires Fribourgeoises.
- b. En cas d'arrêt en cours de session, un remboursement partiel se fait uniquement sur présentation d'un certificat médical et d'une attestation de l'assurance qui valide qu'il n'y a eu aucun remboursement de leur part.
- c. En cas d'absence sur une 2^{ème} session en période prénatale, un maximum de 2 cours peut être récupéré sur une activité postnatale (BF ou yoga), les autres cours seront remboursés sous conditions alinéa b.
- d. En cas d'absence sur une 2^{ème} session en période postnatale, la participante a la possibilité de récupérer un maximum de 2 cours, immédiatement après la date préalablement fixée. Si cela n'est pas envisageable pour la participante, ils ne seront pas remboursés.
- e. En cas d'annulation de cours par les personnes organisatrices (maladie sans remplacement pour l'enseignante, nombre insuffisant de participant), ces situations exceptionnelles ne sont pas comptabilisées dans le délai des 8 semaines. Dans ce cadre uniquement, si un ou plusieurs cours ne peut (vent) être récupéré(s) la (les) semaine(s) suivante(s) ou remplacé(s) par un ou plusieurs autre(s) cours, il(s) sera(ont) remboursé(s) intégralement ou exceptionnellement comptabilisé(s) en cours pouvant être récupéré(s) sur une autre activité Maman en Forme.
- f. Un cours peut exceptionnellement être récupéré dans la même semaine sur un autre horaire, sur demande, en fonction des places disponibles.

5. Santé

- a. Pour le yoga prénatal, la participante est priée de remplir le questionnaire de santé reçu avant le début des cours et accepte les risques liés à la pratique de cette activité et décharge l'enseignante ainsi que les différentes structures dans lesquels les cours se déroulent, de toute responsabilité en cas de blessure, accident, maladie ou tout autre dommage corporel pour elle et son enfant, causés dans l'exécution du mouvement durant ou à la suite des cours.
- b. Pour le Pilates prénatal, la participante accepte les risques liés à la pratique de cette activité et décharge l'enseignante ainsi que les différentes structures dans lesquels les cours se déroulent, de toute responsabilité en cas de blessure, accident, maladie ou tout autre dommage corporel pour elle et son enfant, causés dans l'exécution du mouvement durant ou à la suite des cours.
- c. Pour le yoga-Pilates postnatal, la participante accepte les risques liés à la pratique de cette activité et décharge l'enseignante ainsi que les différentes structures dans lesquels les cours se déroulent, de toute responsabilité en cas de blessure, accident, maladie ou tout autre dommage corporel pour elle et son enfant, causés dans l'exécution du mouvement durant ou à la suite des cours.

6. Responsabilité

- a. Le client confirme qu'il est entièrement responsable de toute blessure qui pourrait survenir pendant le cours. Le client accepte de suivre les instructions présentées pendant le cours et de pratiquer à un niveau d'intensité approprié pour lui.
- b. Les cours ne remplacent pas un traitement, un diagnostic ou un examen médical et ne sont pas recommandés dans certaines conditions. Le client décide de son plein gré s'il est apte à suivre les cours. Le client renonce à toute réclamation contre Maman en Forme pour les cours donnés.

7. Protection des données

Maman en Forme ne divulguera en aucun cas les données personnelles relatives au client à un tiers, sauf si la loi ou la décision d'une autorité compétente l'y oblige.

8. For juridique

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse. Le for juridique est Romont